

**Usages**principal: **C.4C****HABITATIONS :**

de 1 logements et plus
[H.1], [H.2], [H.3], [H.4(1)], [H.4(2)], [H.4], [H.5], [H.6], [H.7]

COMMERCES :

d'appoint en secteur résidentiel [C.1(1) C]
de faible intensité commerciale [C.2 C]
de moyenne intensité commerciale [C.4 C]

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS :

garderie [EA.6]
école primaire ou préscolaire [EA.7]
école secondaire [EA.8]
activité communautaire ou socioculturelle [EA.10]
bibliothèque [EA.11]
maison de la culture [EA.12]
musée [EA.13]
lieu de culte [EA.14]
couvent ou monastère [EA.15]
poste de police de quartier [EA.16]

Implantation et dimensionnement

	min.	max.
Nombre d'étages :	2	2
Hauteur en mètres :	-	10 m
Densité (COS) :	-	-
Taux d'implantation :	30 %	85 %
Marge avant :	0 m	4,5 m
Marges latérales :	1,5 m	S.O.
Marge arrière :	3 m	S.O.
Mode d'implantation :	isolé ou jumelé	
Marge avant en PIIA :	-	

Protection patrimoniale**Secteur(s) de PIIA**

Promenade Fleury entre Saint-Hubert et Papineau
Articles: 674, 674, 674.12

Mise en garde

Cette fiche a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du Règlement d'urbanisme et de chacun de ses amendements.

Mise à jour de la fiche : octobre 2020

Règlement d'urbanisme 01-274

Tous les codes, toutes les appellations et tous les articles donnés en référence dans cette fiche sont extraits du Règlement d'urbanisme 01-274 d'Ahuntsic-Cartierville.